Bâtir une vision commune entre gestionnaires de la faune au niveau de la planification de l'aménagement forestier.

Projet 6-6480-0128

Rapport des travaux effectués entre 2013 et 2014

Fondation de la faune du Québec

FTGQ Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec

RÉSEAU Sépaq

LES POURVOIRIES DU QUÉBEC

FQSA

Zecs Québec

Rédaction
Louis-Philippe Ménard (FTGQ[1])

Collaborateurs
Frédéric Bujold (MDDEFP[2])
Pierre Breton (Fondation de la faune du Québec)
Marie-Ève Desmarais (SÉPAQ[3])
Jean-François Lamarre (SÉPAQ[3])
Jonathan Leblond (FPQ[4])
Frédéric Raymond (FQSA[5])
Sébastien Sirard (Zecs Québec)

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a apporté son expertise à ce projet; toutefois, les idées et les opinions formulées dans ce document sont celles des organismes auteurs.

Financement
Ce projet a été rendu possible grâce au programme GIR pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier de la Fondation de la faune du Québec.

Remerciements
La FTGQ tien à remercier tous les partenaires ayant contribué à ce projet. Nous tenons aussi à souligner l'implication d'Amélie St-Laurent-Samuel (pour Nature Québec) et d'Émilie Girard-Gros-Louis (pour la Nation huronne-wendat, bureau du Nionwentsïo) qui ont contribué à l'évolution de ce projet en participant aux premières rencontres. Il est aussi important de mentionner que le projet a été initié par Vincent Garneau (pour la FTGQ).

[1] Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec
[2] Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
[3] Société des établissements de plein air du Québec
[4] Fédération des Pourvoiries du Québec
[5] Fédération québécoise pour le saumon Atlantique

Table des matières

Introduction 1

Les portes d'entrée permettant d'intervenir au niveau de l'aménagement forestier 1

Les grands enjeux des gestionnaires fauniques 2

Exportation de la démarche dans les régions 5

Conclusion 5

Annexe 1. Portes d'entrée permettant aux organismes fauniques d'intervenir directement dans le processus de certification FSC. 6

Annexe 2. Portes d'entrée permettant aux organismes fauniques d'intervenir directement dans le processus de certification SFI. 10

Introduction

Les organismes fauniques du Québec ont développé des outils et des stratégies afin de permettre à leurs représentants des TGIRT de défendre leurs intérêts. Toutefois, la présentation de l'information peut varier d'un intervenant faunique à l'autre et les représentants des TGIRT ne possèdent pas nécessairement une formation similaire[6]. Des conflits peuvent donc être générés dû à un manque de compréhension entre les divers gestionnaires fauniques.

D'autre part, la formule actuelle d'intégration de la faune à la planification forestière a tendance à isolé les enjeux fauniques un par un, ce qui en minimise l'importance.

Nous avons donc vu l'intérêt de mettre en place un projet qui permettrait aux différents groupes de gestionnaires fauniques de se rencontrer pour discuter entre eux. L'objectif principal de la démarche était de trouver des moyens d'assurer une prise en compte des besoins des utilisateurs de la faune lors de la planification forestière par :

- l'union de l'expertise des organismes fauniques (création d'une force de groupe)
- la clarification des besoins des utilisateurs (limitation des conflits)
- l'utilisation de concepts et de connaissances (crédibilité)
- la vulgarisation de l'information (meilleure compréhension)
- la présentation d'orientations communes

Pour ce faire, nous avons commencé par identifier des « portes d'entrée » nous permettant d'intervenir au niveau de l'aménagement forestier. Nous avons par la suite procédé à l'identification d'enjeux communs aux différents gestionnaires de la faune. Finalement, nous avons tenté de trouver des avenues permettant d'exporter la démarche dans les régions.

Les portes d'entrée permettant d'intervenir au niveau de l'aménagement forestier

Au cours de la première rencontre entre les partenaires impliqués dans ce projet, il a été jugé nécessaire d'identifier des « portes d'entrée » qui permettraient une meilleure implication des gestionnaires fauniques au niveau de la planification et de la certification forestière.

[6] À titre d'exemple, la FTGQ et Zecs Québec fonctionnent avec des bénévoles, tandis que la SÉPAQ et la FPQ utilisent des professionnels.

Parallèlement, un *Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière* était en train de voir le jour, au MDDEFP. Ce guide constituait en lui même une porte d'entrée permettant de faire valoir une partie des besoins et des préoccupations des gestionnaires fauniques.

D'autres portes d'entrée ont pu être identifiées pour les certifications FSC et SFI. Celles qui sont associées aux normes FSC sont présentées à l'annexe 1 et celles qui sont rattachées aux normes SFI sont disponibles à l'annexe 2. Les efforts ont été concentrés sur ces deux types de certification, car ils sont de loin les plus utilisés au Québec.

Après avoir pris connaissance de ces informations, il a été décidé qu'il serait pertinent d'identifier des enjeux globaux qui seraient communs aux différents organismes fauniques.

Les grands enjeux des gestionnaires fauniques

Au fil des discussions, nous avons été en mesure d'identifier de grands enjeux pouvant être partagés par différents gestionnaires fauniques. Nous avons ensuite sélectionné des pistes de solution ou des outils favorisant la prise en compte de ses enjeux. Tous ces éléments sont présentés dans les tableaux des pages trois et quatre. Il faut noter que le choix des solutions peut varier d'un groupe de gestionnaires faunique à l'autre. Nous avons donc principalement proposé des solutions qui se voulaient les plus englobantes possible, pour toucher un plus grand nombre d'intervenants.

Lorsque nous étions en train d'élaborer cette liste, nous nous sommes rendu compte que deux éléments pouvaient être considérés comme des enjeux à part entière en plus d'être considérés comme des composantes de solutions pour les autres enjeux. Il a donc été déterminé que la création d'ententes d'harmonisation et l'intégration de l'échelle de gestion des activités de piégeage, de chasse et de pêche dans la planification forestière devaient être considérées comme des éléments de vision allant au-delà des enjeux. Autrement dit, il s'agit de points incontournables pour une prise en compte efficace des besoins et des préoccupations des gestionnaires de la faune. De plus, dans le cas particulier des pourvoiries, on peut aussi ajouter que la réalisation de plans d'aménagement spécifiques à l'échelle du territoire se rattache en quelque sorte à ces éléments de vision.

Enjeux globaux des différents intervenants fauniques et pistes de solutions.

Catégories d'enjeux	Enjeux globaux	Solutions ou outils proposés	Niveau de gestion	Groupes touchés
Habitats fauniques	Rendement soutenu en habitat pour les espèces d'intérêt socioéconomique à l'échelle du territoire de mise en valeur.	Reconnaissance des besoins du gestionnaire pour mettre en valeur la ressource faunique	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Intégration officielle de l'enjeu au manuel de planification	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Plan d'aménagement intégré spécifique à l'échelle du territoire	Pourvoirie	FPQ
		Planification stratégique entre les parties concernées, plan d'action sur 3-5 ans (coupes, chemins, travaux, etc.).	Territoire de mise en valeur	FPQ, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
	Maintien de la biodiversité par le maintien d'habitats de qualité pour les espèces fauniques sensibles à l'aménagement forestier ainsi que pour les espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.	Utilisation d'espèces focales pour guider l'aménagement écosystémique.	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
Expérience de l'utilisateur	Qualité des paysages	Reconnaissance des paysages importants pour les gestionnaires et intégration des modalités convenues. • Outil possible : analyse de visibilité adaptée des travaux de Mme. Josée Pâquet, selon l'organisme	ZAMI	FPQ, FQSA, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
	Quiétude	Reconnaissance et intégration des attentes de la clientèle et des utilisateurs dans la planification stratégique et opérationnelle	ZAMI	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
Viabilité de l'entreprise	Rentabilité, valeur et obligations	Reconnaissance des besoins du gestionnaire pour mettre en valeur la ressource faunique de façon rentable	Territoire de mise en valeur	FPQ, FTGQ[7], SÉPAQ, Zecs
		Plan d'aménagement intégré spécifique à l'échelle du territoire	Pourvoirie	FPQ

[7] Même s'ils ne gèrent pas nécessairement une entreprise, les trappeurs détenteurs de terrain de piégeages doivent remplir certaines obligations et attachent une importance à la rentabilité de leurs opérations.

Catégories d'enjeux	Enjeux	Solutions ou outils proposés	Niveau de gestion	Groupes touchés
Harmonisation des usages	Optimiser l'activité économique liée à la pratique d'activités fauniques et récréatives et conservation des potentiels de développement	Prise en compte des revenus générés par les activités fauniques et récréatives	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Tenir compte des impacts économiques de la planification et des opérations forestières sur les activités des gestionnaires fauniques	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Plan d'aménagement intégré spécifique à l'échelle du territoire	Pourvoirie	FPQ
	Respect de la vocation du territoire structuré désigné en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.	Aucune AIPL sans entente avec les gestionnaires fauniques au préalable	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
Réseau routier	Accès sécuritaire et durable	Inclure le tracé et les modalités de fermetures (s'il y a lieu) à l'entente d'harmonisation ou en amont, si nécessaire	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Planification long terme par territoire inclus au plan intégré	Pourvoirie	FPQ
		Prise en compte de l'habitat du castor lors de la mise en place et de l'entretien du réseau routier	Terrains de piégeage et territoire libre	FTGQ, MDDEFP
		Convenir d'un calendrier d'entretien (visibilité, infrastructure, coûts)	TFS	FPQ, FQSA, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
	Contrôle	Favoriser une intégrité des limites territoriales	TFS	FPQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
	Habitats fauniques (en lien avec le réseau routier)	Éviter la fragmentation des habitats	Territoire de mise en valeur	FTGQ, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs
		Limiter les impacts sur les habitats aquatiques (plan de gestion durable du réseau routier) : • Limiter la quantité traverses de cours d'eaux • Emploi de saines pratiques de construction et d'entretien • Démantèlement et remise en état • Etc.	Territoire de mise en valeur	FPQ, FQSA, MDDEFP, SÉPAQ, Zecs

Exportation de la démarche dans les régions

La mise en place d'un lieu de discussion et d'une liste d'enjeux constitue un premier pas pour permettre une meilleure prise en compte des besoins et des préoccupations des gestionnaires fauniques.

Il est apparu important de trouver des moyens pour exporter la démarche[8] utilisée dans les régions. Certaines approches[9] ont été évoquées sans toutefois trouver de formules gagnantes qui conviendraient à chacun. Ces approches avaient toutes pour particularité de graviter autour des tables GIRT. Il est ressorti qu'il faudrait identifier un plus grand nombre d'options sans qu'elles soient nécessairement rattachées aux tables GIRT.

Conclusion

Au bout du compte, ce projet aura principalement permis de dresser une liste de grands enjeux pouvant toucher les différents gestionnaires de la faune. Cette liste devient un outil supplémentaire permettant de contribuer à une meilleure prise en compte de nos besoins et de nos préoccupations. Elle permet de mieux visualiser nos points d'intérêt et de voir avec qui ils sont partagés. Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas. Un travail d'organisation reste à accomplir et des démarches devront être amorcées au niveau national et régional pour que le secteur de la faune puisse agir de manière concertée et efficace, le tout afin que les habitats fauniques soient davantage inclus dans les stratégies d'aménagement forestier intégré au Québec.

Au cours de ce projet, une table faune-forêt sur le régime forestier a été mise sur pied. Cette table consiste en un lieu où des représentants du MDDEFP et les différents partenaires fauniques peuvent se rencontrer et échanger au niveau des principaux enjeux liés au régime forestier. Elle remplit donc des fonctions similaires à celles du présent projet. Nous croyons ainsi que la poursuite de notre projet pourrait être assurée par l'entremise de notre participation à la table faune-forêt.

---

[8] Augmentation des interactions entre les utilisateurs fauniques, identification d'enjeux et de pistes de solution communes, etc.

[9] Fournir des listes de contacts aux représentants fauniques régionaux, créer des forums de discussion régionaux, mise en place d'un lac-à-l'épaule, organiser des tables faunes régionales avant les réunions des tables GIRT.

Annexe 1. Portes d'entrée permettant aux organismes fauniques d'intervenir directement dans le processus de certification FSC.

Nature Québec
sensible à tous les milieux
870, avenue De Salaberry, bureau 207 — Québec (Québec) G1R 2T9

Mandat : Identification des portes d'entrée pour les enjeux et préoccupations des organismes fauniques dans le processus de certification.

Dans le cadre du projet :
Bâtir une vision commune (gestion de la faune) - Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec

Financé par :
La Fondation de la Faune du Québec

Document rédigé en collaboration avec :
Monsieur Éric Michaud, Responsable certification environnementale et forestière, Direction générale régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Ministère des Ressources naturelles

---

La norme FSC des Grands Lacs / Saint-Laurent offre différentes opportunités aux partenaires de faire connaître leur enjeux et leurs préoccupations. Ce document présente un aperçu des opportunités possibles.

Le processus

1- Lors de la visite du registraire, chaque année, les auditeurs valident le processus d'harmonisation (indicateur 4.4.4 et principe 3). Il évalue entre autres la satisfaction des partenaires en prenant soin de relativiser les informations selon un processus de triangulation (discussion avec les partenaires, discussion avec le requérant et visite terrain);

2- Lorsque des non-conformités sont soulevées en lien avec l'harmonisation, les auditeurs font le suivi auprès des partenaires, et cela annuellement, jusqu'à fermeture de la non-conformité. Ce suivi est généralement fait auprès de l'organisme ou du groupe d'organismes cibles qui a conduit l'auditeur à émettre une non-conformité sur le processus d'harmonisation ;

3- Lors des visites annuelles réalisées par le registraire, il est possible de rencontrer l'équipe d'auditeurs, ou un auditeur en particulier, afin d'échanger avec cette dernière. Ce travail est réalisé avec les partenaires en toute confidentialité ;

4- L'auditeur peut aussi se joindre comme observateur à certaines rencontres ou groupes de discussions où l'ensemble des partenaires et le requérant sont présents (exemple : TGIRT ou un sous-comité de la TGIRT). Pendant ces rencontres, l'auditeur ne pourra se positionner afin de garder toute transparence dans le processus d'audit.

tél. : (418) 648-2104
téléc. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

Nature Québec
sensible à tous les milieux
870, avenue De Salaberry, bureau 207 — Québec (Québec) G1R 2T9

Notes

Note 1 :

Il est toujours plus gagnant de travailler en collaboration avec le requérant dans un premier temps. Cette initiative vient démontrer la volonté des partenaires de maintenir le certificat sur le territoire. Cette démarche démontre aux auditeurs que les partenaires font confiance au processus.

Cette collaboration passe par la production des preuves qui seront présentées au registraire lors de l'audit. Une démarche cohésive illustre une volonté commune de réussite du projet certification auprès des auditeurs.

Note 2 :

Advenant que les échanges avec le requérant se compliquent et qu'il y a peu de collaboration entre les parties, les indicateurs sont la base même pour faire passer le message auprès du requérant. Il est important de s'arrimer sur le libellé de l'indicateur qui est le cadre suivi par les auditeurs. Une démarche structurée doit être alors présentée à l'auditeur en lien avec le dossier. Cet issue crée généralement des tensions entre les partenaires et le requérant, mais aussi entre les différents partenaires, car les valeurs ou préoccupations priorisées dans les dossiers ne sont pas toutes identiques, à moins d'un consensus.

Note 3 :

La certification forestière ne doit pas être interprétée comme un moyen pour arriver à certaines fins ou être perçue comme un outil coercitif. La démarche du requérant est volontaire dans ce processus. Il est conscient que les exigences de la certification sont importantes. Toutefois, il y voit un gain pour lui et probablement pour les partenaires en ce qui concerne la gestion de la forêt et des habitats fauniques. Lors de la mise en place (années 1 et 2), des ajustements importants doivent être effectués tant au niveau du requérant que des partenaires qui voient une belle opportunité de favoriser un aménagement qui respecte les trois sphères de l'aménagement durable. Les partenaires et le requérant doivent «donner une chance» au système afin que ce dernier puisse gagner en maturité.

Note 4 :

L'un des partenaires présents à la table est la Nation huronne-wendat. Dans l'optique où les partenaires désirent développer une expertise de groupe et une cohésion de leurs actions, l'intégration du Principe 3 aux échanges est un incontournable. L'intention de la norme est claire sur le point suivant : « *Les processus de consultation avec les peuples autochtones tels que décrits au principe 3 s'appliquent non seulement aux éléments du principe 3 de la norme, mais également aux éléments des autres principes et critères.* » (Source : Norme FSC).

tél. : (418) 648-2104
téléc. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

Nature Québec
sensible à tous les milieux
870, avenue De Salaberry, bureau 207 — Québec (Québec) G1R 2T9

Portes d'entrée liées aux indicateurs de la norme FSC des Grands Lacs / Saint-Laurent

Gestion des habitats fauniques ou des espèces en péril

La question des habitats fauniques, des espèces fauniques, des sites d'importance écologique est traitée dans certains des indicateurs de la norme FSC des Grands Lacs / Saint-Laurent.

Indicateur 3.3.2a En forêts du domaine public, lorsque les collectivités autochtones indiquent que les activités d'aménagement forestier dans des parcelles ou des sites particuliers constituent une menace grave d'ordre environnemental, économique ou culturel, le gestionnaire interrompt ou déplace les activités en question jusqu'à ce que le différend soit résolu. Exemples de menaces graves :
a. La destruction de sites de sépulture, de sites ayant une valeur spirituelle, de frayères, d'habitats abritant des plantes médicinales, etc.
b. La destruction d'un moyen de subsistance.
c. Des dommages à l'approvisionnement en eau de la collectivité.
d. La perturbation grave de la chaîne alimentaire de la collectivité.

Indicateur 6.2.1 Le plan ménagement — ou les documents afférents — importe une liste des espèces en péril qui sont présentes ou qui pourraient l'être dans la forêt (c'est-à-dire que la forêt se trouve dans leur aire de distribution), telles qu'elles figurent aux répertoires des gouvernements fédéral, provinciaux ou régionaux. Cette liste est mise à jour chaque année. En l'absence d'un répertoire régional actuel, le requérant doit consulter les sources appropriées d'information, des spécialistes ou des personnes ayant les connaissances pertinentes afin de dresser cette liste.

Indicateur 6.2.2 Lorsque des plans existent ou sont en élaboration par le gouvernement pour protéger l'habitat et les populations d'espèces en péril en forêt, le gestionnaire met en œuvre l'ensemble des mesures pertinentes à ses activités et coopère pour contrôler la chasse, la pêche, le piégeage et la collecte inappropriée.

Indicateur 6.2.3 Lorsque des plans identifiés à l'indicateur 6.2.2 n'existent pas ou sont incomplets ou inadéquats, une approche de précaution est adoptée dans la gestion des habitats d'espèces en péril pertinentes.

Indicateur 6.3.3 Des objectifs quantitatifs devraient être définis à l'aide de spécialistes pour les espèces où leurs besoins en matière d'habitat n'ont pas été traités en 6.3.1. Les plans ont été développés et sont mis en œuvre en forêts naturelles pour atteindre les objectifs

Indicateur 6.3.3b Pour les grandes forêts, une analyse quantitative des habitats fournis a été réalisée à l'aide de spécialistes pour les espèces dont les besoins en matière d'habitat n'ont pas été couverts par 6.3.1. Des plans sont développés et sont mis en oeuvre en forêt naturelle pour atteindre les objectifs inspirés de cette analyse.

tél. : (418) 648-2104
téléc. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

Indicateur 8.2.4 Le gestionnaire effectue un suivi périodique de la forêt dans le but de soulever des modifications à des caractéristiques d'habitat.

Porte d'entré de l'harmonisation de la norme des Grands Lacs / Saint-Laurent (Harmonisation des usages)

Indicateur 3.1.2 En forêts du domaine public, le gestionnaire déploie les meilleurs efforts et démontre avec des résultats mesurables son progrès pour obtenir l'accord de toutes les collectivités autochtones touchées tout en s'assurant que leurs intérêts et leurs préoccupations sont clairement incorporés dans le plan d'aménagement. Cette entente doit inclure :

a. Une description des rôles et des responsabilités des parties.
b. Les intérêts des parties.
c. Une disposition indiquant que cet accord ne vise pas à abroger ou diminuer des droits ancestraux et des droits issus de traités détenus par un parti de l'entente.
d. Une description des autorités ayant le pouvoir décisionnel pour chacune des parties.
e. Un mécanisme de résolution des différends.
f. Les conditions dans lesquelles le consentement a été obtenu et celles dans lesquelles il peut être révoqué, s'il y a lieu

Indicateur 3.1.3 En forêts du domaine public, le gestionnaire participe ou vient en appui aux efforts consentis par les collectivités autochtones pour développer leurs capacités et leur permettre de prendre part aux diverses étapes de l'aménagement et au développement des forêts.

Indicateur 4.4.4 Le processus de participation du public est fondé sur des règles fondamentales clairement définies qui prévoient les éléments suivants :

a. les objectifs
b. les échéanciers
c. les communications internes et externes;
d. les ressources (humaines, physiques, financières, informatives, technologiques) selon les besoins
e. les rôles, responsabilités et obligations des participants (y compris des organisations qu'ils représentent)
f. les méthodes décisionnelles
g. les pouvoirs décisionnels
h. le mécanisme d'ajustement du processus au besoin
i. l'accès à l'information
j. la participation de spécialistes, d'autres intervenants et du gouvernement
k. le mécanisme de règlement de différends

Les participants ont été impliqués dans le développement des paramètres du mandat et les ont acceptés.

Annexe 2. Portes d'entrée permettant aux organismes fauniques d'intervenir directement dans le processus de certification SFI.

**Les éléments présentés dans cette annexe sont extraits des exigences du programme SFI 2010-2014 (disponible en ligne : http://www.sfiprogram.org/files/pdf/french-sfi2010-2014date-jan-2012pdf/). Les portes d'entrée permettant aux organismes fauniques d'intervenir directement ont été soulignées.*

…

Objectif 4. Conservation de la biodiversité, y compris les forêts à valeur de conservation exceptionnelle. Gérer la qualité et la répartition des habitats fauniques et contribuer à la conservation de la biodiversité en élaborant et en appliquant à l'échelle des peuplements et des paysages des mesures favorisant la diversité d'habitats et de stades de succession ainsi que la conservation des plantes et animaux forestiers, y compris les espèces aquatiques.

Mesure de performance 4.1. Les participants au Programme doivent avoir des programmes favorisant la biodiversité à l'échelle des peuplements et des paysages.

Indicateurs :

…

3. Programme pour localiser et protéger les stations viables d'espèces et de communautés menacées ou en voie d'extinction, aussi connues comme des forêts à valeur de conservation exceptionnelle. Des plans de protection peuvent être élaborés de manière indépendante ou en collaboration, et peuvent prévoir la gestion, une collaboration avec d'autres parties intéressées, le recours à des servitudes, des ventes ou des échanges de terrains à des fins de conservation ou d'autres stratégies de conservation par le participant au Programme.

…

5. Programme pour évaluer de manière indépendante ou en collaboration les types de couvert forestier, les classes d'âge ou de taille et les habitats à l'échelle des propriétés individuelles et, si des données fiables dont disponibles, à l'échelle des paysages, afin de les intégrer aux activités de planification et d'aménagement.

…

Objectif 6. Protection des sites d'intérêt particulier. Gérer les terres étant écologiquement, géologiquement ou culturellement importantes d'une manière qui tient compte de leurs qualités particulières.

Mesure de performance 6.1. Les participants au Programme doivent répertorier les sites d'intérêt particulier et les gérer de façon appropriée.

Indicateurs :

1. Utilisation des données existantes sur le patrimoine naturel, recours à des avis d'experts ou consultation des parties intéressées pour répertorier ou choisir les sites d'intérêt particulier à protéger.

…

Objectif 17. Participation du public à la foresterie durable. Élargir la pratique de la foresterie durable en encourageant le public et le milieu forestier à participer à l'engagement envers la foresterie durable et à faire publiquement rapport de leurs progrès.

…

Mesure de performance 17.3. Les participants au Programme doivent établir, au niveau des états et des provinces ou à d'autres niveaux, des procédures pour répondre aux préoccupations soulevées par les ouvriers forestiers, les forestiers-conseils, les employés, les syndicats, le public ou d'autres participants au Programme, concernant les pratiques qui semblent déroger aux principes et objectifs de la norme SFI.

Indicateurs :

…

Processus pour recevoir les requêtes du public et y répondre. Les comités d'implantation de la norme SFI présentent annuellement à SFI Inc. des données concernant les préoccupations reçues et les réponses données.

Objectif 18. Responsabilités de gestion sur les terres publiques. Promouvoir et mettre en œuvre la gestion forestière durable sur les terres publiques.

Mesure de performance 18.1. Les participants au Programme ayant des responsabilités de gestion forestière sur des terres publiques doivent participer à l'élaboration des processus de planification et de gestion des terres publiques.

Indicateurs :

…

2. Communications appropriées avec les parties locales intéressées sur les enjeux de la gestion des forêts dans le cadre des processus de consultation du public des gouvernements fédéraux ou de l'État ou de la province ou de processus de consultation du public indépendants.

Mesure de performance 18.2. Les participants au Programme ayant des responsabilités de gestion forestière sur des terres publiques doivent consulter les peuples autochtones concernés.

Indicateur :

1. Programme prévoyant la consultation des peuples autochtones concernés, afin de permettre aux participants au Programme de: comprendre et respecter les connaissances forestières traditionnelles; déterminer et protéger les sites d'importance spirituelle, historique ou culturelle; prendre en compte l'utilisation de produits forestiers non ligneux valorisés par les peuples autochtones.

…